

VIE AU TRAVAIL  
INDEPENDANCE  
RESPECT

CODE DE  
CONDUITE

RELATIONS  
PROTECTION

# CODE DE CONDUITE

LE MOT DU PRÉSIDENT .....	2
AU SUJET DU CODE DE CONDUITE .....	3
Son contenu .....	3
Son périmètre d'application .....	3
NOS QUATRE VALEURS .....	4
Les employés .....	4
L'innovation .....	4
L'indépendance .....	4
L'international .....	4

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers membres du Groupe Poclair,

Dans un environnement économique et social en perpétuel changement, le Groupe POCLAIN est engagé dans une stratégie de croissance forte.

POCLAIN veille à maintenir et renforcer la confiance de ses clients, actionnaires, partenaires et employés, tous acteurs de son succès futur.

Notre entreprise est fondée sur des valeurs qui nous unissent et qui sous-tendent notre volonté de croître durablement et harmonieusement.

Ce document a pour vocation de réaffirmer ces valeurs et d'expliquer les principes essentiels de nos relations professionnelles, afin qu'ils bénéficient à chacun.

Il nous permet de prendre les bonnes décisions ; il nourrit nos réflexions sur la qualité de nos relations au sein du Groupe et avec l'extérieur.

La transmission des valeurs du Groupe, le respect des principes et l'exemplarité qui en découle sont naturellement la responsabilité du Management de chaque entité.

Je me repose sur chacun de vous, où que vous soyez, pour promouvoir le Code de Conduite et agir conformément à ses principes en toute circonstance.

**Laurent Bataille**

Président Directeur Général

NOS 5 PRINCIPES D'ACTION.....	5
RESPECTER SES COLLÈGUES.....	6
DÉVELOPPER LA CONFIANCE AVEC NOS PARTENAIRES.....	8
MAINTENIR NOTRE INDÉPENDANCE.....	10
ACCROÎTRE NOS ACTIFS.....	12
ÊTRE UN CITOYEN RESPONSABLE.....	14
NOTRE ORGANISATION.....	16
ETHIQUE ET CONFORMITÉ.....	16
CONTACTS.....	17
COMMUNICATION IMPORTANTE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	17

## INTRODUCTION

### Contenu du Code de Conduite

Le Code de Conduite définit les valeurs fondamentales de POCLAIN et les principes d'action pour les employés, clients, fournisseurs et parties prenantes.

Il vise également à rappeler à chaque employé le comportement qu'il doit adopter. Le Code de Conduite est un document de référence, la base de toutes les procédures internes et règles en matière d'éthique et de conformité.

Il aborde les questions des Droits de l'Homme, le droit du travail, la corruption, la concurrence, le développement durable, et la gestion de la confidentialité.

Enfin, le Code de Conduite précise l'organisation que le Groupe POCLAIN a mis en place pour le mener à bien.

### Périmètre d'application

Le Code de Conduite de POCLAIN s'applique à POCLAIN SAS, ses divisions et ses filiales.

Chaque employé de POCLAIN s'engage personnellement à appliquer ses valeurs et principes et à se conformer aux

règles énoncées. Les employés s'engagent à formaliser leur consentement par écrit, lorsqu'ils intègrent le Groupe et à toute occasion.

Les Managers ont un rôle particulier à jouer dans l'application du Code de Conduite. Ils doivent incarner ses valeurs, respecter ses règles et le promouvoir au sein de leurs équipes.

Les principes exposés dans le Code de Conduite sont basés sur des exigences légales ou réglementaires. Le code s'inscrit dans les dispositions obligatoires de notre règlement interne. La violation d'une de ces dispositions peut conduire à des sanctions, en accord avec les lois et pratiques en vigueur localement.

Les principes du Code de Conduite ne sont pas exhaustifs, mais couvrent les principaux sujets. Ils sont complétés par des règles plus spécifiques présentées dans les directives du Groupe, comme par exemple la Charte Informatique, la politique en matière de voyage d'affaires, de Responsabilité Sociétale, de Qualité, et de Ressources Humaines, ainsi que par les lois s'appliquant localement. Ces règles périphériques ne contredisent en aucun cas le Code de Conduite.

Cette version du document entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

# NOS 4 VALEURS

La culture POCLAIN repose sur quatre valeurs fondamentales et durables. Le Code de Conduite définit les principes qui régissent les activités du Groupe en accord avec ces valeurs.



## Les salariés

Les salariés qui composent le Groupe POCLAIN sont un de nos atouts. Nous savons combien il est important pour nos employés de s'accomplir dans leur travail et de développer leurs compétences. Nous voulons que nos qualités d'employeur soient reconnues. En accord avec notre principe de subsidiarité, nous offrons un environnement de travail propice à l'autonomie et à la responsabilité (voir page 7). POCLAIN a une longue tradition d'investissement dans la formation et la sécurité.



## Innovation

Avec plus de 350 brevets déposés, POCLAIN innove au quotidien. L'innovation est une composante clé de notre croissance durable et de la valeur de notre entreprise. Elle est la fierté de tous et elle nous a permis au fil des années de nous forger une position de leader. Notre signature « **Driving Values for the Future** » énonce l'essence de ce qu'est réellement POCLAIN. Elle traduit aussi notre engagement à être le spécialiste mondial dans la transmission de puissance, avec des solutions uniques à forte valeur ajoutée.



## Indépendance

L'indépendance est un de nos principaux atouts. Grâce à la confiance de nos loyaux actionnaires, parmi lesquels de nombreux employés, la société est en mesure de construire une vision stratégique long-terme reposant sur la connaissance approfondie de notre business, nos marchés et clients. Nous sommes et resterons une entreprise familiale, résolument tournée vers l'avenir, visant l'excellence opérationnelle et gérée avec un juste équilibre d'ambition et d'attention.



## International

Dès la fondation de POCLAIN en 1926, l'international et l'interculturel s'inscrivent dans notre histoire. Notre présence à l'international est cruciale au déploiement de notre stratégie de spécialiste mondial. Afin de développer notre activité à l'international, nous construisons un réseau efficace proche de nos clients, et mettons en place des outils et des systèmes informatiques facilitant la collaboration et la prise de décision. Impliqués dans chacune de nos entités à travers le monde, nous poursuivons une politique de communication mondiale.

# NOS 5 PRINCIPES D'ACTION

POCLAIN s'engage à gérer ses activités partout dans le monde, dans le strict respect des lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables.



# RESPECTER SES COLLÈGUES

## RELATIONS ENTRE EMPLOYÉS

Les sociétés appartenant au Groupe POCLAIN s'engagent à mener une politique égalitaire entre les employés d'un même niveau de compétences et ce, quel que soit leur appartenance ethnique ou religieuse, leurs opinions, leur nationalité, leur âge, leur genre et leur handicap.

Cette politique s'applique à chaque étape de la relation professionnelle, y compris le recrutement, la promotion, la formation, la fixation de la rémunération et autres avantages sociaux.

Les sociétés du Groupe POCLAIN s'engagent à traiter leurs employés avec dignité et à respecter leur vie privée.

POCLAIN encourage l'acquisition de compétences et de talents en offrant des programmes de formation, en évaluant leur performance, et en valorisant leur contribution aux résultats du Groupe.

Chaque employé s'engage à adopter une attitude positive, une solidarité et un tempérament « d'intrapreneur » dans ses relations professionnelles quotidiennes, pour le bénéfice de tous.



## PRÉSERVER LA SANTÉ ET PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Les sociétés du Groupe POCLAIN veillent à se conformer aux mesures et procédures visant à prévenir les risques sur la santé et la sécurité de leurs employés.

Ces mesures doivent être régulièrement contrôlées et actualisées pour assurer leur efficacité durable.

Les Managers et employés sont responsables de préserver la santé et de prévenir les accidents sur le lieu de travail. Ils prêtent une attention particulière à la conception et au fonctionnement adéquat de l'équipement, de manière à atténuer le risque encouru par les employés.

Tous les sous-traitants travaillant dans l'enceinte d'un site POCLAIN doivent s'engager à respecter la politique de santé et de sécurité, ainsi que les lois en vigueur dans le pays où ils opèrent.

## PROTEGER LES DONNÉES PERSONNELLES ET UTILISER LES OUTILS DIGITAUX À BON ESCIENT

POCLAIN s'engage à respecter les lois sur la protection des données de ses employés et des tiers.

Chaque employé doit également respecter les règles en matière d'utilisation des outils informatiques et de communication mis à disposition par l'entreprise, et en particulier les dispositions de la Charte Informatique.



## MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE CONFIANCE, AUTONOMIE ET OBLIGATIONS

Au sein de son réseau de filiales commerciales et de production, POCLAIN confie à ses Managers locaux le pouvoir de décision opérationnel au quotidien.

En retour, POCLAIN attend de ses Managers qu'ils soient responsables, rendent compte de leurs actions et se conforment aux règles internes et aux procédures. Ils informent leur hiérarchie lorsqu'ils rencontrent des situations susceptibles d'impacter négativement l'entreprise, son image et ses activités.

Ils appliquent le principe de subsidiarité\* au sein de leurs équipes, afin d'encourager l'autonomie dans la prise de décision, la créativité, le développement de chacun, le travail collaboratif et la prise de responsabilité.

\* En management, le principe de subsidiarité implique de transférer la responsabilité de la résolution d'un problème au plus bas niveau d'autorité compétente ; les niveaux hiérarchiques supérieurs n'interviennent que si la réponse attendue dépasse les compétences du niveau concerné.



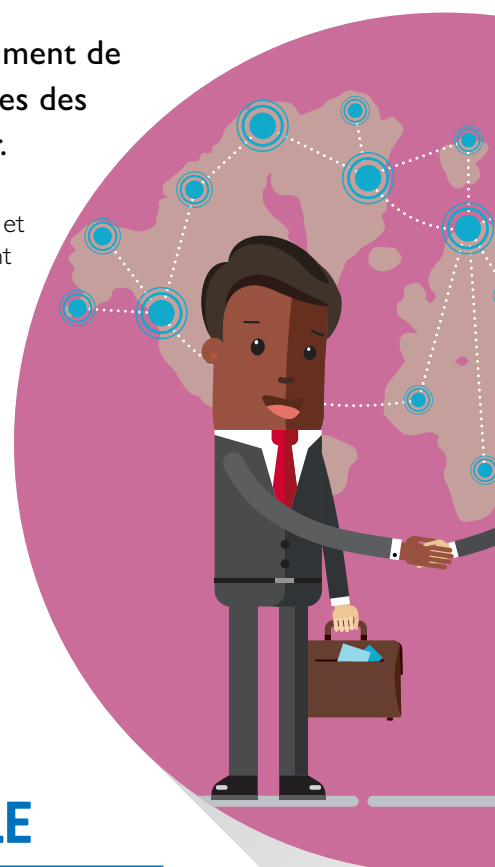
# 2 DÉVELOPPER LA CONFIANCE DE NOS PARTENAIRES

## TENDRE VERS L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE QUALITÉ PRODUIT ET DE SÉCURITÉ

Les entités du Groupe POCLAIN ne délivreront pas délibérément de produits ou de services qui ne satisfont pas le cahier des charges des clients, ou qui ne sont pas conformes aux standards en vigueur.

Toutes les mesures de sécurité requises sont prises lors de la conception, la production et la commercialisation des produits POCLAIN. Dans le cas d'un incident compromettant la sécurité des clients, une enquête est immédiatement menée. Les actions correctives sont engagées dès que possible quand un problème touchant la sécurité est décelé.

Nos campagnes publicitaires et supports d'aide à la vente sont basés sur des résultats objectifs et des données scientifiques pertinentes, obtenues lors d'évaluations et/ou d'études techniques réalisées conformément aux bonnes pratiques de notre industrie.



## RESPECTER LA CONCURRENCE LOYALE

POCLAIN s'engage à respecter les règles de la concurrence dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Ainsi, chaque employé s'engage à maintenir une distance raisonnable avec les entreprises concurrentes et à ne pas participer à des discussions ou accords dont l'objet ou le résultat seraient :

- Une entente sur les prix ou les conditions de vente
- La limitation ou le contrôle de la production ou des marchés
- L'attribution artificielle de marchés ou de clients, en particulier dans le cadre d'appels d'offre
- Le boycott de fournisseurs ou de clients
- Le partage d'informations confidentielles ou stratégiques

De plus, chaque employé s'engage à ne pas abuser de la position dominante de POCLAIN dans l'hypothèse où cette dernière viendrait un jour à se trouver dans cette position.

# NAIRES

si l'occasion venait à se présenter.

## ADOPTER UNE POSTURE JUSTE AVEC LES PARTENAIRES

### • Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le respect des intérêts de chaque partie et l'établissement de conditions contractuelles équitables sont la base des relations entre POCLAIN et ses fournisseurs.

POCLAIN s'assure que chaque acheteur signe une charte professionnelle stricte.

De surcroît, par la signature du "Code Ethique POCLAIN pour les fournisseurs », POCLAIN encourage tous les fournisseurs et sous-traitants à adopter des principes éthiques équivalents aux siens.

POCLAIN se réserve le droit d'auditer ou de faire auditer leurs pratiques. Les résultats des audits seront pris en compte dans les décisions d'approbation.

### • Relations avec les clients

POCLAIN s'engage à satisfaire les besoins de ses clients et à faire preuve de disponibilité, d'écoute et de proactivité dans les relations commerciales.

Le Groupe s'efforce de fournir des produits et services de qualité, et d'améliorer en permanence ses technologies et ses méthodes, en portant une attention particulière à l'innovation et à la sécurité.

### • Relations avec les distributeurs et intermédiaires commerciaux

La collaboration avec des distributeurs ou des intermédiaires commerciaux est un atout pour le développement de POCLAIN.

Un contrat fixe le cadre de ces relations. La sélection et la rémunération des distributeurs ou intermédiaires, ainsi que la preuve de leurs services, font l'objet d'un contrôle rigoureux par chaque collaborateur et doivent respecter les règles internes.

## CONTROLE DES EXPORTATIONS

Chaque employé impliqué dans les ventes à l'international doit respecter les lois et réglementations qui gouvernent les restrictions en matière d'exportation de produits et services.

Si nécessaire, ils feront appel à l'expertise du Département Juridique.

# 3 PRESERVER NOTRE INDÉPENDANCE

## AGIR AVEC INTEGRITE

En accord avec ses valeurs et afin de garantir sa liberté d'action, POCLAIN combat la corruption sous toutes ses formes, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte, réalisée dans la sphère publique ou privée.

**La corruption sous toutes ses formes est INTERDITE dans le cadre des transactions commerciales en toute circonstance.**

**Aucune entité au sein du Groupe POCLAIN ni aucun de ses représentants n'est autorisé à offrir, directement ou indirectement, une somme d'argent ou un avantage avec pour objectif d'obtenir ou de maintenir un contrat, ou d'obtenir des avantages au nom du**

**Groupe. Aucun avantage personnel ne peut être accordé, directement ou indirectement, à un agent public.**

**Accepter ou demander, directement ou indirectement, une somme d'argent ne sera toléré en aucune circonstance.**

Tous les employés acceptent les directives suivantes :



### Cadeaux et invitations

Accepter occasionnellement un cadeau ou un avantage, une invitation ou toute autre marque d'hospitalité d'une valeur modeste par rapport aux critères locaux est considéré comme une pratique légitime dans le contexte d'une relation commerciale.

Tout employé doit informer sa hiérarchie s'il reçoit un cadeau ou une invitation. Le Responsable de l'Audit Interne en sera également informé.

Cependant, chaque collaborateur s'interdit d'offrir ou d'accepter un cadeau ou une invitation qui pourrait :

- Influencer une décision ou être perçu ainsi par les deux parties
- Constituer une infraction aux lois et réglementations locales ou les directives en vigueur au sein de POCLAIN.

### Financement de partis politiques

Le versement d'argent ou la fourniture de services au nom de POCLAIN à un parti, une institution ou une personnalité politique sont interdits.

## Sponsoring et dons caritatifs

Les dons et le sponsoring se font dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale (voir page 15). Ils ont pour objectif d'éduquer, d'assurer la santé au travail ou de faire reculer la pauvreté. Ils doivent respecter la loi, la réglementation et les directives en vigueur au sein du Groupe POCLAIN. Ils seront soumis à la Direction Générale pour approbation interne.



## Amendes et pénalités

Toute amende ou pénalité reçue par POCLAIN sera signalée à la personne en charge de l'Audit Interne, au Secrétaire Général ou au Directeur



des Ressources Humaines.

## CULTIVER LE DEVOIR DE VIGILANCE

Chaque employé doit informer sa hiérarchie directe face à une situation qui pourrait affecter négativement l'entreprise, son image et ses activités de manière significative. POCLAIN encourage le dialogue sur l'éthique et invite tout employé, en cas de doute, à en parler à une des personnes suivantes :

- Le supérieur hiérarchique
- Le Responsable des Ressources Humaines
- Le Responsable de l'Audit Interne si les réponses ne peuvent être fournies localement, à l'adresse mail [ethics@poclain.com](mailto:ethics@poclain.com) à laquelle a aussi accès la Direction Générale.

Les employés peuvent compter sur la confidentialité de ces canaux de communication.



# 4 DÉVELOPPER NOS ACTIFS

## GERER LES CONFLITS D'INTÉRÊT

POCLAIN évite toute situation de conflit entre ses intérêts et ceux d'un employé, ou de toute personne physique ou morale avec laquelle il ou elle serait en relation.

Chaque employé doit par conséquent s'assurer que ses actions sont compatibles avec les intérêts de POCLAIN, à l'exclusion de toute autre considération, y compris personnelle.

Les situations suivantes peuvent être propices à un conflit d'intérêt :

- **L'acquisition d'actions ou une quelconque participation, directe ou indirecte, dans une entreprise concurrente, cliente ou fournisseur de POCLAIN, actuelle ou potentielle. Est toutefois autorisée l'acquisition d'actions cotées en Bourse, à condition qu'elle respecte les lois contre le délit d'initié.**
- **Tout engagement personnel ou professionnel en dehors de POCLAIN qui pourrait affecter les termes de son contrat de travail, à moins qu'un accord préalable du management a été accordé.**

Tout conflit d'intérêt doit être signalé au management et au Responsable de l'Audit Interne.



## RESPECTER LES RÉGLES DE CONFIDENTIALITE

POCLAIN assure la protection de ses informations confidentielles, ainsi que celle des tiers.

Par conséquent, chaque employé doit s'abstenir de divulguer toute information confidentielle en sa possession, ainsi qu'il est stipulé dans la Charte de Confidentialité du Groupe.

Il ou elle protège la propriété intellectuelle de POCLAIN, comme par exemple les brevets et le savoir-faire en ingénierie et en fabrication, en toute circonstance, et s'engage à respecter celle des tiers.



## EXACTITUDE DE L'INFORMATION

Les registres comptables de chaque entité POCLAIN reflètent fidèlement toutes les transactions qu'elle réalise (bilan, comptes de résultats, dépenses, etc.)

Chaque employé s'assure que toute information, financière ou autre, et tout rapport partagés en interne reflètent fidèlement et en temps opportun toutes les activités réalisées.

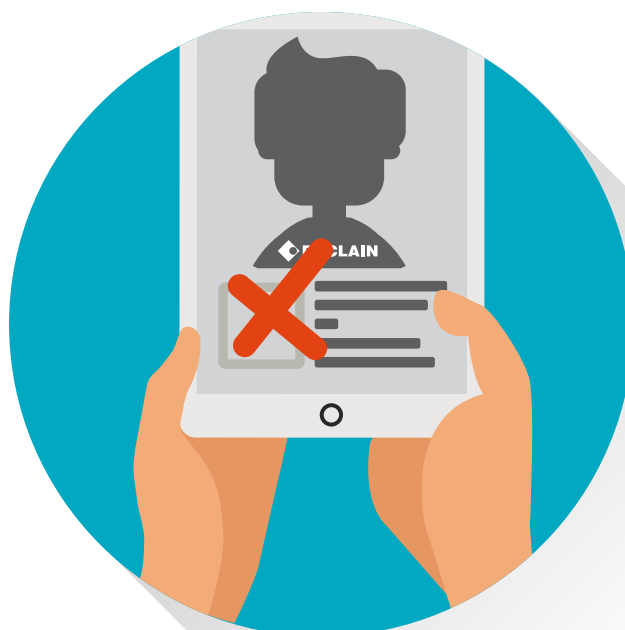


## PROTÉGER LES ACTIFS

Chaque employé doit s'assurer que les actifs matériels et immatériels ne sont ni volés, ni endommagés, ni détournés.

Chaque employé s'engage à respecter les règles de sécurité. Il ou elle accepte de ne pas utiliser les actifs de l'entreprise, tels que l'équipement ou la marque, pour son usage personnel.

Il ou elle ne porte pas préjudice à l'image de la marque POCLAIN, en partageant des informations ou des opinions inappropriées sur les réseaux sociaux associés aux marques POCLAIN.



# 5 ÊTRE UN CITOYEN RESPONSABLE



## RESPECT D'AUTRUI

**Le groupe international POCLAIN soutient et se conforme à la protection des Droits de l'Homme au sein de sa sphère d'influence.**

Ces règles sont définies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et l'initiative Global Compact.

Nos collaborateurs veillent à être particulièrement vigilants et prudents dans les zones géographiques où la gouvernance est fragile. Les entités du groupe ne doivent pas profiter de failles ou d'insuffisances dans la loi ou la réglementation qui pourraient être contraires au Code de Conduite de POCLAIN.

Le Groupe soutient en particulier la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. C'est un critère qui rentre dans la sélection et la gestion des fournisseurs et autres partenaires contractuels. POCLAIN n'hésitera pas à écarter tout fournisseur ou toute partie prenante qui ne remplirait pas ces obligations.

## PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

**POCLAIN s'engage à respecter et protéger l'environnement et la biodiversité.**

Le Groupe veille à prévenir toute forme de pollution, à réduire la consommation de ressources non renouvelables et à recycler les déchets.

Le Groupe s'efforce de mener des actions qui favorisent une responsabilité environnementale accrue. Il encourage le développement et la mise en œuvre de technologies propres et sûres.



# RESPONSABILITÉ SOCIALE

POCLAIN encourage ses employés et ses responsables à faire preuve d'une forte responsabilité sociale afin de servir les communautés au sein desquelles il ou elle vit et travaille, tout en respectant les usages locaux.

POCLAIN rappelle ces principes d'action dans la Charte de Responsabilité Sociale (CSR), inspirée de nos quatre valeurs. Son ambition est de combiner une croissance durable et un modèle socio-économique avancé. Les standards internationaux servant de référence y sont précisés (ISO, OHSAS, OCDE).



## EN SAVOIR PLUS

Notre Code de Conduite prend en compte et s'inspire des recommandations suivantes :

- **Les dix Principes du Global Compact des Nations Unies ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org))**
- **Directives et Principes Directeurs de l'OCDE ([www.oecd.org](http://www.oecd.org))**
- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ([www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/index.html](http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/index.html))**
- **L'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration sur les Principes Fondamentaux et les Droits au Travail ([www.ilo.org](http://www.ilo.org))**

Comme il est mentionné dans l'introduction, les cinq principes d'action sont complétés par d'autres politiques du Groupe et repris dans des « Manuels d'Excellence » qui traitent des règles spécifiques aux Achats, au Commercial, à la Production ou encore à la Qualité.

Toutes les règles et procédures POCLAIN sont accessibles aux employés via l'Intranet PHLink, dans la rubrique « Standards ». Tout nouvel embauché en prendra connaissance lors de son parcours d'intégration, en particulier les règles et procédures en rapport avec la fonction qu'il ou elle occupera au sein du Groupe.

# NOTRE ORGANISATION

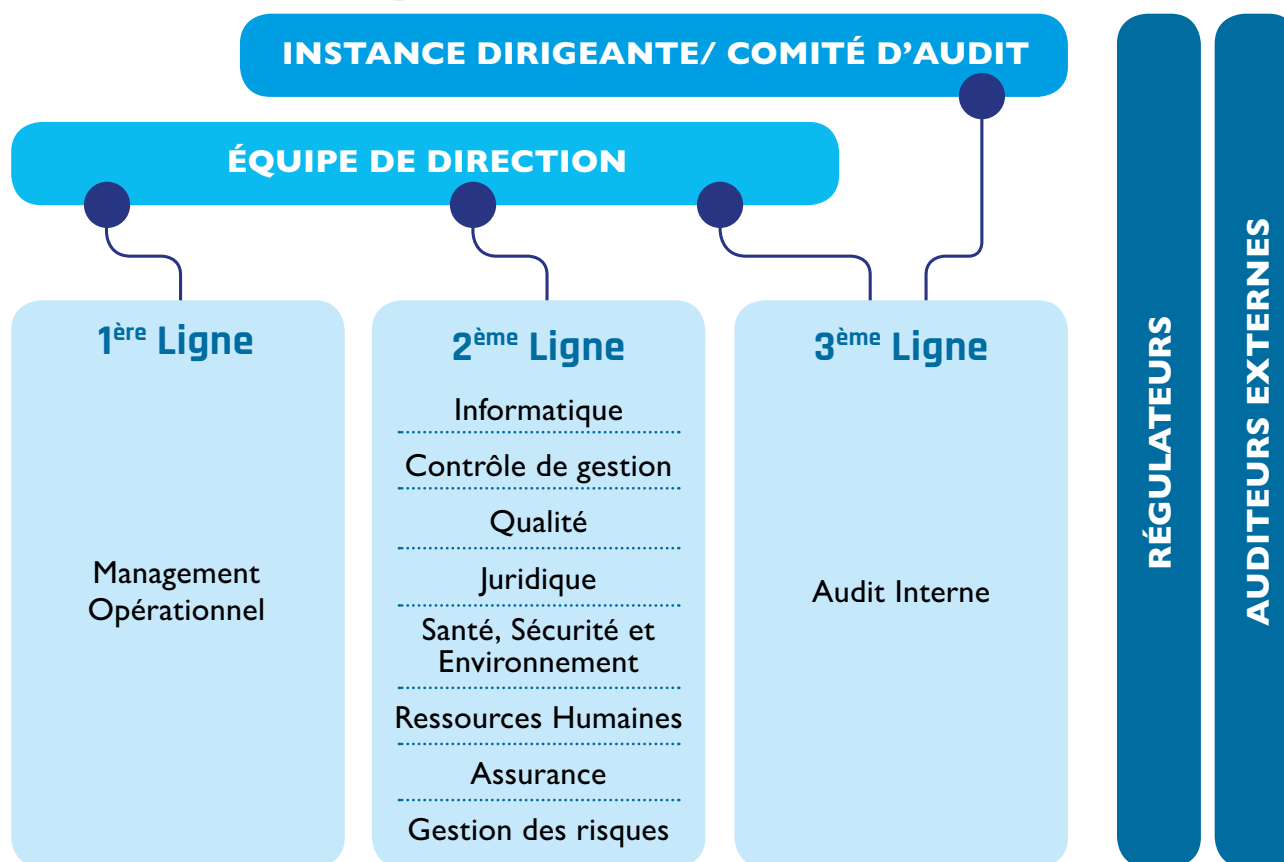
## ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Le secrétaire général de la société POCLAIN est chargé de coordonner la promotion, le déploiement et la bonne application à travers le groupe des principes d'actions énoncés dans le Code de conduite.

Il rend compte au Directeur Général et au comité d'audit. Il dirige le service d'audit interne.

POCLAIN adopte un système global de gestion des risques qui implique tous les managers positionnés sur 3 lignes de protection. Ceci s'applique notamment aux risques éthiques et de conformité.

### Le Modèle des trois lignes de protection



*Fonctions participant au dispositif de gestion du risque global*

Le contrôle interne est pratiqué quotidiennement, en particulier pour traiter les risques d'éthique et de conformité, par le management opérationnel, qui constitue la première ligne de défense.

Les fonctions de support représentent la seconde ligne au sein des centres de profit ; elles s'assurent du bon déroulement des opérations dans le domaine transverse qu'elles supervisent.

Enfin les Auditeurs Internes, en coordination avec tous les auditeurs du groupe, réalisent des missions d'audit ciblées et forment la troisième ligne de limitation et de prévention des risques. Leurs recommandations permettent aux managers de prendre des mesures préventives et correctives contre les risques et violations des règles POCLAIN, en particulier ceux établis dans le Code de Conduite.

## CONTACTS

Si nécessaire ou en cas de doute sur l'application des règles du Code de Conduite, vous pouvez contacter une des personnes suivantes :

- **Votre supérieur hiérarchique**
- **Le Responsable des Ressources Humaines**
- **Le Responsable de l'Audit Interne si les réponses ne peuvent être fournies localement, à l'adresse mail [ethics@poclain.com](mailto:ethics@poclain.com) à laquelle a aussi accès la Direction Générale.**

Les employés peuvent compter sur la confidentialité de ces canaux de communication.



[ethics@poclain.com](mailto:ethics@poclain.com)



## COMMUNICATION IMPORTANTE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL



### **Afin d'éviter toute faute ou action frauduleuse au sein du Groupe POCLAIN, j'aimerais souligner trois points :**

- 1-** Toute personne ayant conscience d'une faute ou d'une activité frauduleuse contraire à notre Code de Conduite, en particulier pour des aspects légaux et éthiques, doit informer le département d'Audit Interne au plus vite.
- 2-** Tout présent reçu d'un fournisseur, client, partenaire, ou collaborateur doit être déclaré à son supérieur hiérarchique (N+1 et N+2), en transmettant une copie au département d'Audit Interne.
- 3-** Toute amende ou pénalité reçue par POCLAIN dans une de ses entités doit être immédiatement signalée au département d'Audit Interne.

Selon le principe de subsidiarité, de responsabilisation et de confiance, notre politique de management contraint tout employé à se montrer à la hauteur de notre confiance, accordée dès le départ.

Dans cet esprit, je vous invite à relire le Code de Conduite régulièrement.

**Guillaume Bataille**  
Directeur Général



---

## **GLOBAL COMPACT des Nations Unies**

---

- 1.** Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans la sphère d'influence du Groupe.
- 2.** Veiller à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme.
- 3.** Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4.** Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5.** Abolir le travail des enfants.
- 6.** Éliminer toute discrimination en matière d'emploi.
- 7.** Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8.** Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9.** Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10.** Agir contre la corruption sous toutes ses formes.



[www.poclain.com](http://www.poclain.com)

RCS 397 566 000 29 - POINT VIREGULE 03 44 73 46 98